



LE CONTRÔLE DES SPECTACLES PYROTECHNIQUE

Activité à risque

La mise en œuvre d'articles pyrotechniques demande une attention particulière dans le choix des articles mis en œuvre, la définition des mesures de sécurité pour la sécurité du public, des structures et de l'environnement, le choix des stockages momentanés ou temporaires...

Elle demande également le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles lors du montage et de la mise en œuvre.

L'activité pyrotechnique fait tous les ans des morts et des blessés, parfois gravement. Le risque principal, dans les enceintes closes telles les stades ou les salles de spectacle, est la panique avec toutes les conséquences attendues

Le piège à éviter

Un grand nombre de revendeurs se présentant comme « artistes évènementiels » vantent uniquement leur supposé savoir-faire artistique. L'utilisation d'un langage étudié permet d'orienter le client tout en occultant les volets importants que sont réglementation et sécurité.

Bien au contraire, l'artificier élude ces questions avec l'apparence de la plus grande rigueur, à l'aide de réponses types : « *je respecte des distances de sécurité horizontales ou verticales (au choix)* » ou « *c'est du 1.4 donc je ne suis pas soumis à l'ADR* » ou encore « *Mon fournisseur me livre le jour même sur le lieu du tir* »

Le CERFA

L'administration a mis en place un formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique.

Ce document signé par l'organisateur (vous) doit comprendre un schéma de mise œuvre, la liste des dispositions destinées à limiter les risques, la liste des produits utilisés. Ces documents vous sont remis par le responsable de la mise en œuvre (l'artificier).

Le fait de signer ce document vous engage, à fortiori si les éléments fournis par l'artificier sont incomplets ou erronés.

Notre constat

Le retour d'expérience d'Art Lab est sans équivoque :

- Les plans observés sont très souvent minimalistes et ne donnent qu'une idée générale de la situation.
- Les dispositions destinées à limiter le risque ne sont pas clairement exposées, lorsqu'elles le sont.
- La liste des produits utilisés est erronée, contient des produits interdits, ou encore est *truquée* (par exemple, vécu, une bombe de 125 mm travestie en bombe de 75 mm car le client se limite volontairement à ce calibre pour des raisons de ... sécurité)
- Le dossier annonce un poids de poudre aberrant ou un nombre de projectiles phénoménal, ce qui ne correspond à rien. En revanche les éléments importants pour la sécurité, tels la portée des effets ou le rayon d'une flamme, ne sont pas annoncés.
- Les modalités de stockage temporaires ou momentanés ne sont que très rarement évoquées

Dès lors, il est quasi impossible de choisir efficacement entre les différentes propositions qui ne sont jamais homogènes en termes de présentation.



Notre proposition

Fort de notre expérience, nous sommes en mesure de relire pour vous les propositions qui vous sont faites, de les traduire en termes simples et accessibles, d'en vérifier les contenus, de vous alerter en cas de problème et de vous conseiller en cas d'absence.

Nous nous engageons à la stricte neutralité dans votre choix et nous ne regardons pas le volet « qualité artistique »

A votre demande, principalement dans le cadre d'espaces clos tels les stades ou les salles de spectacle, où c'est nécessaire, nous sommes en mesure de visiter votre installation au préalable.

Nous sommes également en mesure de vérifier sur site la conformité de l'installation aux règles de bonnes pratiques professionnelles et au devis fourni, de vous assister en commission de sécurité et d'assister au bon déroulement de votre spectacle. Attention cependant, durant la période du 14 juillet nous ne pouvons pas accepter tous les demandes. Seuls les premiers seront servis.

N'attendez pas l'accident pour nous consulter.